



No de résolution
ou/annotation

PROVINCE DU QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-
CARIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE, DES MEMBRES DU
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-
CARIGNAN, TENUE LE MERCREDI 29 JUILLET 2009 À 17H00 AUX
BUREAUX DE SOCIÉTÉ GESTRANS À SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU.

Étaient présents :

Monsieur Normand Houle, président, Ville de Chambly
Monsieur Jacques Ladouceur, administrateur, Ville de Richelieu
Monsieur Jean Guy Legendre, administrateur, Ville de Carignan
Monsieur Ken Moquin, administrateur, Ville de Chambly
Monsieur Donald Pelchat, administrateur, Ville de Richelieu

Étaient également présents :

Madame Louise Boucher, secrétaire-trésorière, Société Gestrans
Monsieur Jacques Deslauriers, Société Gestrans
Madame Josie Gagnon, Société Gestrans

Était absente :

Madame Louise Bisailon-Marcil, vice-présidente, Ville de Carignan

***Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil Intermunicipal de
Transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée régulière et constituée.***

Monsieur Normand Houle agit en qualité de président de l'assemblée.
Madame Louise Boucher agit en qualité de secrétaire-trésorière.

L'assemblée a pour but :

1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 29 juillet 2009;
2. Résolution adoptant le mandat à Société Gestrans pour support à la révision de l'entente intermunicipale;
3. Nouvelle entente intermunicipale;
4. Résolution - nouveau membre au Conseil;
5. Colloque 2009 ACIT;
6. Publicité sur les autobus du CIT CRC.

**1. 2009-081 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE
SPÉCIALE DU 29 JUILLET 2009**

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Legendre
Appuyé par : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du 29 juillet 2009 tel que
présenté.

ADOPTÉE

**2. 2009-082 RÉOLUTION ADOPTANT LE MANDAT À SOCIÉTÉ
GESTRANS POUR SUPPORT À LA RÉVISION DE
L'ENTENTE INTERMUNICIPALE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de renouveler l'entente intermunicipale de
transport entre les villes de Chambly, Richelieu et Carignan, qui vient à échéance
le 11 décembre 2009;



CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CIT CRC a demandé à Société Gestrans du support pour la révision de ladite entente intermunicipale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé de : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser qu'un montant maximum de 5 000 \$ (excluant les taxes applicables), au taux horaire de 50 \$, pour les services de secrétariat et de 125 \$ de l'heure, pour les services de consultation, soit attribué à Société Gestrans pour du support à la révision de l'entente intermunicipale de transport entre les villes de Chambly, Richelieu et Carignan. Ce montant de 5 000 \$ sera renouvelable au gré par résolution du Conseil.

ADOPTÉE

3. NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE

Monsieur Jacques Deslauriers, directeur général adjoint aux opérations, de Société Gestrans, présente et explique au Conseil la nouvelle entente intermunicipale du CIT Chambly-Richelieu-Carignan (CIT CRC).

Plusieurs discussions ont lieu entre les membres du Conseil afin d'éclaircir la nouvelle entente. Monsieur Deslauriers revisera l'entente à la lumière des discussions et celle-ci sera entérinée par le Conseil lors d'une prochaine assemblée.

Afin que l'entente intermunicipale du CIT CRC ne soit pas renouvelée automatiquement à son échéance du 11 décembre 2009, monsieur Normand Houle, président, informe le Conseil que la Ville de Chambly dénoncera l'entente précédente, lors de son assemblée de ville le 4 août prochain, afin de respecter les délais prévus dans la loi pour la modification de l'entente.

4. 2009-083 RÉOLUTION - NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale de transport entre les villes de Chambly, Richelieu et Carignan, qui demande la participation de deux (2) représentants par ville;

CONSIDÉRANT la résolution 09-07-206 de la ville de Richelieu, jointe en annexe, adoptant le nouveau représentant de la ville, au conseil d'administration du CIT Chambly-Richelieu-Carignan (CIT CRC), soit monsieur Jacques Ladouceur en remplacement de monsieur Michel Lavigne;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé de : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

D'accepter monsieur Jacques Ladouceur, à titre d'administrateur et représentant de la Ville de Richelieu, au conseil d'administration du CIT CRC.

**ANNEXE
RÉSOLUTION VILLE DE RICHELIEU**



Richelieu

*Une ville
pour la famille...*

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 6 juillet 2009, à 20 h, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle étaient présents : Messieurs les conseillers et Mesdames les conseillères Donald Pelchat, Jo-Ann Quérel, Gaston Fortin, Odette Renaud et Pauline Drouin formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jacques Ladouceur.

Madame Nancy Poirier, directrice générale et greffière, assiste également à cette séance.

Monsieur le conseiller Michel Lavigne est absent à cette séance.

Objet : MODIFICATIONS À L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

**Résolution
09-07-206**

Il est proposé par Monsieur Gaston Fortin, appuyé par Madame Pauline Drouin et résolu unanimement que le conseil municipal de la Ville de Richelieu approuve les modifications apportées à la résolution 05-12-310 :

Que la résolution 05-12-310 soit modifiée afin de remplacer Monsieur Michel Lavigne par Monsieur Jacques Ladouceur pour siéger sur le comité du Transport CIT, par Monsieur Donald Pelchat pour siéger sur le comité de Protection des incendies et par Madame Jo-Ann Quérel pour siéger sur le comité des Finances.

Adoptée.

Copie certifiée conforme,
Ce 13 juillet 2009



M^{re} Nancy Poirier
Greffière

ADOPTÉE

5. COLLOQUE ACIT 2009

Madame Louise Boucher informe le Conseil des derniers développements dans ce dossier.

6. 2009-084 PUBLICITÉ SUR LES AUTOBUS DU CIT CRC

CONSIDÉRANT la convention de transport en commun de personnes, entre le CIT Chambly-Richelieu-Carignan (CIT CRC) et Véolia Transport Québec inc. (Véolia), signée en mai 2009;

CONSIDÉRANT que cette entente, à la clause 10.2, prévoit l'utilisation gratuite d'espaces publicitaires sur les autobus de Véolia desservant le CIT CRC par chacune des villes participantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan entend se prévaloir de cette clause durant la période du 3 août au 16 août 2009, pour annoncer une activité organisée par la ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que Véolia accepte d'afficher cette annonce pour la période décrite ci-dessus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Legendre
Appuyé de : Monsieur Donald Pelchat
Et résolu à : L'unanimité



Que le conseil d'administration du CIT CRC donne son accord à l'affichage de ladite annonce sur les autobus de Véolia desservant le territoire du CIT CRC pour la période visée, selon les modalités entendues entre la Ville de Carignan et le transporteur;

Que le transporteur communique la teneur des modalités de l'affichage au CIT CRC dans les meilleurs délais à titre d'information.

ADOPTÉE

Normand Houle
Président

Louise Boucher
Secrétaire-trésorière